

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2021-17 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 400 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 1 400 000 \$ POUR L'EXÉCUTION D'UN JUGEMENT D'HOMOLOGATION RENDU DANS LE DOSSIER NUMÉRO 700-17-164678-170

AVIS PUBLIC est donné que le conseil de la Ville de Beauharnois a adopté, à sa séance extraordinaire du 7 septembre 2021, le Règlement 2021-17 décrétant un emprunt de 1 400 000 \$ et une dépense de 1 400 000 \$ pour l'exécution d'un jugement d'homologation rendu dans le dossier numéro 700-17-164678-170;

QUE le 6 octobre 2021, le Règlement 2021-17 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE ce Règlement est en vigueur à la date de la publication d'un avis signé par le greffier;

QUE ce Règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 660, rue Ellice à Beauharnois, pendant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h à 12h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 12h.

Donné à Beauharnois, ce 7 octobre 2021.



Me Karen Loko, greffière